tenue par Monsieur le Président DEVILLERS, magistrat-désigné

En présence de Monsieur ESTALL, Greffier

11 heures 00

01) **DOSSIER N° 2600114** **RAPPORTEUR: Monsieur le Président Pascal DEVILLERS**

Titre de l'affaire Référé précontractuel – Demande 1°) d'enjoindre à l'Etat de différer, dans le délai de 20 jours, la signature du contrat ayant pour objet l'attribution de la concession de l'aérodrome de Tahiti Faa'a ; 2°) d'annuler la décision par laquelle l'Etat a refusé de donner son agrément à la candidature du GIP Motu Tahiri ; 3°) d'enjoindre à l'Etat de reprendre la procédure de consultation à compter de la demande de compléments.

	Nom des parties	**Représentants des parties**
Demandeur	COMMUNE DE FAA'A	DELOITTE SOCIETE D'AVOCATS (Cour)
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE	GIDE LOYRETTE NOUEL AARPI

L'audience aura lieu à l'adresse suivante : Avenue Pouvana'a a Oopa

Arrêté le 16/03/2026

Le président du tribunal